



# Commune de DAMPIERRE sur MOIVRE

## Compte rendu du conseil municipal Séance du 13 février 2014 à 20h30

Le 13 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Hubert FAUCONNIER, Maire.

---

**Présents** : Mme STIEVENART, Mrs LOEW, VALENTIN, FAUCONNIER  
**Absent(s) excusé(s)** : Mr CASTAGNA  
**Absent** : Mrs GAINETTE, LEMAITRE  
**Secrétaire de séance** : Mr LOEW

---

### Ordre du jour

- Travaux
  - En cours
  - Projets
- Info Syndicat de secours du Mont de Noix

- Délibérations chemins
- Radars pédagogiques
- Info Sécurité
- Elections

### Questions diverses

### Travaux en cours

- **Locaux Mairie** : Cave en cours d'aménagement, caillebotis, étagères de récupération, etc.
- **Logement du bas** : cuisine terminée, peintures, raccordements eau et évacuations, montage mobilier cuisine etc., reste raccordement évacuations dans salle de bains + petits détails.
  - Mise à disposition à la location fin janvier.
  - Mis sur internet paru-venu et entre particuliers, affichettes...
  - Une visite hier : accord de principe, en attente confirmation et signature du bail locatif.
- **Espace verts Mairie** : Les plantations sont à définir, plantation en mars avril 2014. (qui souhaite participer et proposer ?)
- **Abribus** : il est arrivé, dès que le temps sera propice, le passage piéton sera réalisé avec la plateforme pour l'abribus. (Décaissement, couche de fondation et réalisation passage piéton en béton fibré balayé avec joints de dilatation)
- **Sacristie**: éclairage et pose radiateur électrique. Raccordement sur tableau par Hazebrouck lors d'un prochain passage.

- **Voirie :**

- Carrefour grande rue/ rue de l'église : les travaux seront entrepris début second trimestre, dès que les conditions hivernales seront derrière nous afin de ne pas affecter la stabilité des remblais, et permettre la pose des enrobés qui nécessitent des températures adaptées.
- Parking à côté du pont : le fond de forme est prêt reste un camion de 0/40 à prévoir et un peu de mini pelle, travaux réalisés par la Mairie courant février sauf intempéries notoires

### Travaux en projet

#### **Cimetière: sujet abordé lors du dernier conseil**

**Rappel** pour être en conformité avec la réglementation en date de 2008, nous devons disposer d'un ossuaire pour entreposer les ossements relevé lors de creusement de concessions ou autres travaux.

Nous avons actuellement le cas du caveau pour JM Aubry, lors du creusement il a été découvert des restes : ossements et divers.

Le tout est dans un sac plastique et pas d'endroit pour le déposer.

Par respect pour les occupants des lieux et surtout par respect pour les familles il faut réaliser cet ossuaire afin d'être totalement en phase et en règle.

Nous avons un caveau provisoire ou dépositoire, nous avons un site cinéraire, la dernière étape est la réalisation d'un ossuaire qui pourrait être positionné côté sud du cimetière. (plan)

Un devis a été demandé chez Boiteux de Chalons ainsi que chez Granimond.

Montant des devis : **Granimond** 4.718,22 TTC et **Boiteux** 2.700 TTC (devis bruts, il reste la phase de négociation)

#### ATESAT:

A partir de 2014 la DDT n'assurera plus le service d'assistance aux communes, il faudra donc dans certains cas se tourner vers des bureaux d'études privés pour réaliser les études et plans nécessaires demandés par les départements pour les demande de subventions.

Soit un coût supplémentaire transféré aux collectivités.

Afin d'anticiper les travaux à venir et par voie de conséquence nous permettre de réaliser quelques économies substantielles, j'ai demandé aux services de la DDT de nous préparer, avant fin 2013, les estimations de travaux suivants:

- Enduisage à froid des voies communales, grande rue, rue du moulin, rue de l'église, rue des jardins.
- Enduisage partiel rue de Vanault, rue de Vitry, chemin des Ormes.
- Réfection du la rue de Vitry, réseau pluvial, antenne extension du réseau eau potable, bordures et chaussée en bicouche.

Les dossiers nous sont parvenus avec les estimations, ce qui nous permettra de travailler au moindre coût pour les réalisations à venir.

## Syndicat de secours du Mont de Noix

La compétence du service d'incendie et de secours intercommunal n'étant pas reprise par la CC issue de la fusion des 4 CC, il appartenait à chaque commune de l'ex CC du Mont de Noix d'adhérer avant fin 2013 au *syndicat de secours et d'incendie du Mont de Noix*.

Un camion (déjà livré) et un VL d'intervention (reste à livrer) seront positionnés sur 2 points dans la vallée, le premier à Coupéville, le second à Marson. L'armement du camion est provisionné (lances, tuyaux, appareils ARI etc.) en attente de livraison.

Un budget de 200.000 € venant de la CC MN a été reversé au syndicat pour l'achat d'un terrain à Coupéville.

Ce budget est destiné à la construction d'un bâtiment pour remiser le camion et aménager un local sur Marson.

### *1ere réunion le 21 janvier dernier*

- Election du président (Mme Ancellin) et vice-président (Mr Pérardel) pour les 90 jours à venir puisque courant Avril il faudra revoter avec les nouveaux élus en place.
- Mise en place du bureau : les maires
- Mise en place du syndicat : 2 titulaires et 2 suppléants par commune
- Pour Dampierre :
  - Titulaires : le Maire et Régis Castagna
  - Suppléants : Fabrice Formez et Frédéric Castagna
- Un budget primitif a été élaboré 15.000 € qui sera à la charge des communes adhérentes au syndicat soit 15 € par habitant et par an. Ce qui représente un coût pour Dampierre de 1.830 € pour 2014.
- Acquisition du terrain
- Une étude est en cours pour le bâtiment auprès de plusieurs fournisseurs de constructions métalliques (hangar type agricole), L'option éléments modulaires pour le bureau, vestiaires, stockage et sanitaire a été retenue.

### *Prochaine réunion 27 février prochain*

## Vente du Chemin dit du Moulin

Vu la délibération n°2013-11-04 du 28/11/2013 constatant la désaffectation et le déclassement du Chemin dit du Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente d'une partie du chemin dit du moulin comme suit :

- La commune cède à Christophe COURTIN la parcelle n° ZB 15 pour 152 m<sup>2</sup>.
- L'acquéreur étant le seul riverain de la partie cédée, il n'y a donc pas lieu de procéder à la mise en demeure des riverains conformément à l'article L161-10 du code rural.
- La valeur de la parcelle est fixée à un euro le mètre carré.
- Le paiement des frais notariés sera supporté par l'acquéreur.
- Le notaire chargé de cette affaire est Me PITEL, notaire à VERTUS.

- Un plan de la parcelle ZB 15 sera annexé à la présente délibération.
- Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier

### Informatique Mairie

Le PC est installé et mis en route, la migration des données et logiciels a été effectuée. Tout est ok.

Nous avons reçus les deux principaux fournisseurs de logiciels de gestion de Mairie

- **JVS** avec la nouvelle version du logiciel "Mairistem"
- **Berger Levrault** avec le logiciel "Ségilog"

**Nous avons retenu Berger Levrault avec Ségilog pour les raisons suivantes :**

- Davantage d'applications
- L'intégration de la dématérialisation
- Meilleure convivialité, rapidité, facilité d'importation et d'exportation de données
- De plus la meilleure proposition financière

Offres détaillées ci-dessous

	<b>1ere année</b>	<b>Années suivantes</b>
<b>BERGER LEVRAULT</b>	<b>1 558,00 €</b>	<b>1 440,00 €</b>
<b>JVS</b>	<b>3 114,72 €</b>	<b>3 841,44 €</b>
<b>Ecart</b>	1 556,72 €	2 401,44 €
<b>Ecart %</b>	49,98%	62,51%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société Cégilog pour le choix des logiciels de la mairie.

### Echange du Chemin dit de l'eau Couret

**Chemin de l'eau Couret:** suite à la demande de Mr G.Loew.

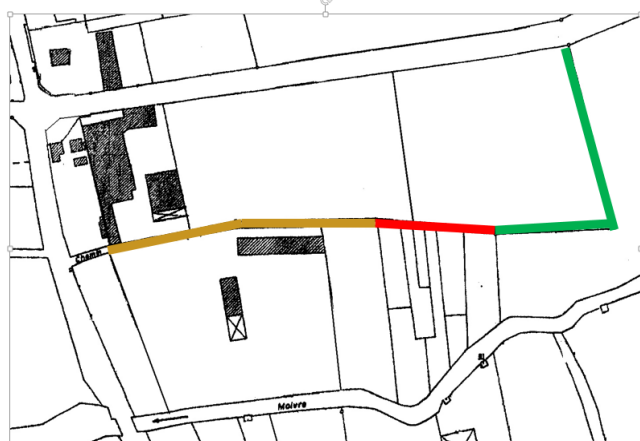
Echange et création d'un chemin dédié à l'accès de plusieurs parcelles enclavées situées le long de la Moivre.

Procédure avec enquête publique selon les directives de la préfecture et de la DDT.

- *Le dossier de la DDT est arrivé, nous pouvons avancer!*
- *Délibération accord du conseil et mise en place enquête publique*

Voir plan ci-dessous

## Plan de situation



### Représentants à l'Association Foncière de Dampierre sur Moivre

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre des membres du Bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 10 membres, non compris les membres de droit : le Maire, le représentant de la DDT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes :

Mr. Thierry GAINETTE  
Mr. Regis CASTAGNA  
Mr. Frederic CASTAGNA  
Mr. Julien VALENTIN  
Mr. Dominique BORDIER

### Radars préventifs ou radars pédagogiques

**Une de nos missions est d'assurer la sécurité de nos concitoyens.**

#### **Un constat**

- 26% des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive,
- 30% des accidents de la route ont lieu en milieu urbain

Vous savez tous que la vitesse est un facteur de sécurité et il n'y a plus à le démontrer et que de nombreux conducteurs (de VL ou PL) traversent la commune à des vitesses excessives mettant en danger les autres usagers et les piétons.

Pour cela, il nous faut faire de la prévention, de l'information, récolter des statistiques afin de traiter le problème avec efficacité et sévérité si nécessaire pendant les plages horaires les plus favorables.

## **Fonctionnalité**

Le radar préventif affiche la vitesse, en vert si l'usager est en deçà de la limite, en rouge au-delà jusqu'à un seuil maximum (généralement 20 km/h au-dessus de la limite). Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Aujourd'hui les radars pédagogiques peuvent prévenir dans un premier temps mais aussi enregistrer les passages de véhicule, les horaires et les vitesses. Ce qui permet de ressortir des tableaux sur lesquels il est possible de constater les infractions commises lors de la traversée des agglomérations.

Une subvention de 50 % peut être obtenue par la préfecture au titre des amendes de police. Après en avoir délibéré, le conseil municipal pense prévoir l'achat de 2 radars : 1 à chaque entrée de village. Des devis seront demandés sur ce point.

## **Voisins vigilants**

La gendarmerie de Chalons alliée à la brigade de Courtisols sont venus nous présenter le schéma " Vigilance Citoyenne" lors d'un conseil communautaire.

Cela consiste à ouvrir l'œil et faire remonter les observations constatées sur le territoire au plus vite vers les forces de l'ordre afin de prévenir les cambriolages et autres incivilités. Cela ne permettra pas 100% de réussite mais permet d'après les statistiques de diviser par 3 ou 4 les risques de visites intempestives des habitations.

Il n'est pas question de mettre en place des "milices" encore bien moins des " milices armées" ou des patrouilles musclées avec les risques de bavures qui pourraient en découler.

Il n'est pas question également d'exposer les "citoyens vigilants" ou de les envoyer au contact en cas de flagrant délit constaté. Il faut éviter les mauvais coups et la prise de risque pour ces personnes volontaires.

Seuls maires et adjoints (habilités officiers de police municipale) peuvent constater et éventuellement s'interposer en cas d'urgence et de troubles graves avérés.

Pour que cela prenne forme à Dampierre il nous faut trouver maintenant plusieurs "citoyens vigilants" qui recevront une formation

Il s'agit bien entendu de recruter des personnes volontaires sûres et discrètes, le but n'est pas d'espionner la population ou son voisin mais de faire remonter avec précision toute information utile concernant la présence d'individus douteux, de véhicules particuliers, de comportements bizarres...

Plusieurs formules évoquées par la gendarmerie:

- Volontariat après publicité et information de la population...
- Sélection et proposition par le conseil municipal (recommandée...)

### **Atteintes aux biens 2013**

La maison de Mme Bonnet: visitée en pleine journée donc soyons attentifs, tout le monde peut être touché par ce genre d'évènement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de retenir les personnes suivantes :

Mr AUBRY – secteur rue du Moulin  
Mr LOEW – Secteur route de Saint Jean  
Mr BLANCHET – Secteur centre  
Mr LESIEUR – Tout secteur  
Mr FAUCONNIER - Coordinateur

### **Elections municipales 2014**

Le futur conseil de Dampierre devra légalement comporter 11 membres. Le seuil de population (nombre d'habitants selon l'INSEE) donne le nombre de conseillers à élire :

- Moins de 100 = 7 conseillers
- De 100 à 499 = 11 conseillers
- De 500 à 1499 = 15 conseillers
- Etc.

Les nouvelles règles pour les communes de moins de 1000 habitants sont les suivantes:

Pour être éligible il faut :

- être inscrit sur les listes électorales
- faire obligatoirement acte de candidature (avec un document cerfa) disponible en mairie.
- Joindre à cette candidature une attestation d'inscription sur les listes électorales délivrée par le maire
- ne pas être dans un des cas d'inéligibilité dus à la personne ou aux fonctions exercées.

Dans les communes de moins de 1000 habitants: la déclaration de candidature est valable pour les 2 tours.

Déposer tous les documents requis à partir de début février 2014 et ceci jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18h00 au plus tard à la préfecture de la Marne.

Il est possible de se présenter seul ou sur une liste complète ou incomplète.

Si vous vous présentez sur une liste c'est le mandataire de la liste qui ira poser les candidatures à la préfecture.

Un reçu sera délivré pour chaque candidature.

### **Elections**

La liste des candidats déclarés est affichée dans le bureau de vote le jour du scrutin.

### **Suffrages**

Seuls sont comptés les suffrages exprimés pour les candidats régulièrement déclarés.

Les suffrages exprimés pour une personne non candidate ne seront pas comptabilisés (bulletin nul).

## **Information**

Pour votre information, un document contenant tous les détails vous parviendra dans les jours qui viennent.

### **Questions diverses**

#### **PARENTS REFERENTS**

Afin de prévenir les parents en cas d'intempérie et de non ramassage scolaire (uniquement les primaires de Marson) il a été demandé aux parents d'élèves de proposer un parent référent pour notre village.

Le parent référent reçoit un message de la CC relais du conseil général avertissant que le ramassage scolaire est annulé pour cause d'intempéries (neige, verglas etc.)

Bien que plusieurs parents fassent partie des parents d'élèves, aucun ne s'est proposé pour tenir ce rôle.

J'ai demandé à ce que la liste des enfants scolarisés à Marson nous parvienne ainsi que la liste des parents d'élèves:

Avec la première liste nous allons pouvoir diffuser un mailing demandant aux parents leur n° de portable pour pouvoir les avertir par SMS groupé.

Avec la seconde nous allons pouvoir mettre les parents d'élèves devant leurs responsabilités.

#### **Comité Départemental Tourisme**

Nous propose de concourir pour le label 1 fleur en 2014

Il va falloir mobiliser quelques bonnes volontés...

Dans certains villages qui ne sont pas bien plus grands que Dampierre il y a des équipes de 10 à 15 personnes pour le fleurissement!